

DECRET N°2013-326 DU 26 AOUT 2013

portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité d'Echanges d'Informations, de lecture et de validation du contrat relatif à la construction du barrage hydroélectrique de Dogo-bis sur le fleuve Ouémé.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 par la cour constitutionnelle ;
- Vu le décret 2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des ministères ;
- Vu le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu Le Mémoire d'Entente signé en Turquie le 08 mai 2013 entre le Gouvernement du Bénin et « MAPA Construction and Trade Co. Inc », membre de MNG « Group of Companies » en son article 2.3 ;
- Sur proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 juin 2013 ;

DÉCRÈTE :

Chapitre I : De la création

Article 1^{er}: Il est créé un Comité d'échanges d'informations, de lecture et de validation de la convention relative à la construction du barrage hydroélectrique, d'une capacité de 128 MW, à Dogo-bis sur le fleuve Ouémé en République du Bénin.

Article 2 : Le Comité est chargé de :

- étudier les documents contractuels du projet ;
- rendre compte des observations notées à la Haute Autorité. *ly*

Le Comité pourra également exécuter toute autre tâche à lui confiée par les autorités compétentes et entrant dans sa mission.

Chapitre II : De la Composition et du Fonctionnement

Article 3 : Le Comité est composé comme suit :

- Président : **Monsieur Servais ADJOVI**, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- Vice-Président : **Madame Sévérine LAWSON**, Agent Judiciaire du Trésor ;
- Rapporteur : **Monsieur Armand DAKEHOUN**, Directeur Adjoint de Cabinet du Ministre de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables (MERPMEDER);

Membres :

- **Monsieur Aurèle HOUNGBEDJI**, Membre du Secrétariat Permanent du Conseil Présidentiel de l'Investissement ;
- **Monsieur Joseph TAMEGNON**, Conseiller Technique à l'Economie du Président de la République ;
- **Monsieur Adam DENDE AFFO**, Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement ;
- **Monsieur Saliou ICHOLA ALIMI**, Consul Honoraire de la Turquie près le Bénin ;
- **Monsieur Taofik Nassirou** représentant du Premier Ministre ;
- **Madame Liliane ALAPINI**, représentante du MDAEP ;
- **Monsieur Bertin DJAÏTO**, Conseiller Technique à l'Energie du MERPMEDER ;
- **Monsieur Zacharie YOLLOU**, Conseiller Technique Juridique du MERPMEDER.

Le Comité peut faire appel à toute personne, service ou organisme compétents pour la bonne exécution de sa mission.

Article 4 : Les frais de fonctionnement du Comité sont à la charge du Budget National.

Article 5 : Le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective et le Ministre de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application des dispositions du présent décret.

Article 6 : Le présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 26 aout 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre Chargé des
Relations avec les Institutions

Safiatou BASSABI MOROU

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,

Jonas A. GBIAN

Le Ministre du Développement,
de l'Analyse Economique et de
la Prospective,

Marcel de SOUZA

Le Ministre de l'Energie, des Recherches
Pétrolières et Minières, de l'Eau et du
Développement des Energies
Renouvelables,

Barthélémy Dahoga KASSA

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 PM/CCAGEPPDDS 4 MEF 10 AUTRES MINSTERES 24 SGG 4

JORB 1